

COURT OF APPEAL OF  
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK

21-19-CA

B E T W E E N:

E N T R E :

L.P.

L.P.

APPELLANT

APPELANT

- and -

-et-

THE MINISTER OF FAMILIES AND  
CHILDREN

MINISTRE DES FAMILLES ET DES ENFANTS

RESPONDENT

INTIMÉE

Motion heard by:  
The Honourable Justice Green

Motion entendue par :  
l'honorable juge Green

Date of hearing:  
September 11, 2019

Date de l'audience :  
le 11 septembre 2019

Date of decision:  
September 11, 2019

Date de la décision :  
le 11 septembre 2019

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:  
Margaret F. Layden

Pour l'appelant :  
Margaret F. Layden

For the respondent:  
Scott Nathaniel Larson

Pour l'intimée :  
Scott Nathaniel Larson

DECISION

DÉCISION

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, it is ordered that the appeal be perfected on or before October 11, 2019. There is no order of costs.

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de l'instance conformément à la règle 62.15.1, il est ordonné que l'appel soit mis en état au plus tard le 11 octobre 2019. La Cour n'accorde aucuns dépens.